

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 18/01/2018	Dossier complet le : 04/02/2018	N° d'enregistrement : 2018-2970
	1. Intitulé du projet	
Forage d'eau		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pélitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	rienom	
Dénomination ou raison sociale	GAEC DE LA GANDIE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MR BRIHAULT GABRIEL	
RCS / SIRET 4 8 8 9 4 0 9	9 0 0 0 0 1 0 Forme juridique	GAEC
Joigne,	z à votre demande l'annexe obligatoire	e n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. imensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et
No de ambégario et seus patégario	Caractéristiques du projet au regard de	es seuils et critères de la catégorie
27 a	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'o orage supérieur à une profondeur de 50m po	outres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) our l'abreuvement en eau d'un élevage
	d'animaux.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	lu formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évents Forage d'eau au marteau fond de trou et/ou		

4.2 Objectifs du proje	t continue (70) cohor l'aitière et 70 céniese pinei que 30 travilleme et 10 céniese à lles que incoments
	ent animaux. (70 Vaches Laitières et 70 génisses ainsi que 30 taurillons et 10 génisses à l'engraissement)
	tions prévues pour l'exploitation, un forage reste la solution la moins onéreuse et la plus simple à mettre
	ploitation (que ce soit en moyen matériel, qu'en terme de dégradations de la nature), l'eau de récupération
	toire, le réseau de ville étant trop coûteux.
	exploitation d'être complètement autonome.
	forage, une pompe immergée, une tête de forage au norme, une tranchée ou seront disposées les
canalisations, un réserve	oir d'eau qui renverra l'eau sur le système de distribution de l'exploitation.
4.3 Décrivez sommair 4.3.1 dans sa phase	
	se dérouleront sur 2 à 3 jours, et aura une impact que très limité sur l'environnement (- de 100m²) au sol.
Les dayaax de foladon	se delodicione sur 2 d'a jours, et data une impace que des innice sur retirisonnement et de room 7 du son
I Ine dalle de propreté d	de 3m2 minimum en béton centrée sur l'ouvrage et de 0,3 m de hauteur au dessus du terrain naturel et en
	e l'ouvrage, empêchera les accumulations d'eau stagnante a proximité immédiate de l'ouvrage.
pente vers rexterieur a	e rouvinge, empetite a les accarratations à cau sugnante à promine minicalate de rouvinge.
l in tranchée partant du	ı forage jusqu'à la réserve d'eau d'une profondeur d'environ 1m sera faite pour enfouir la canalisation
	entation électrique de la pompe du forage.
d cad cric cable a amin	anatori ciccinque de la porripe da lorage.
400 days and the	a Manual Martin
4.3.2 dans sa phase	e d'exploration e l'eau qui remontera de la pompe passera dans la canalisation pour rejoindre la réserve d'eau.
racarie impact paisque	, resultantificate de la porripe possera dans la canansadon pour rejontare la reserve a cadi

décret 93-743 (modifié par le décret n° 20 essais de pompage, création de puits ou recherche ou de la surveillance des eaux eaux souterraines, y compris dans les nap	006-881) concernée par le projet est la rul d'ouvrage souterrain, non destiné à un us souterraines ou en vue d'effectuer un pré opes d'accompagnement de cours d'eau. L'eau la rubrique de nomenclature conce	élèvement temporaire ou permanent dans les 'Le forage sera suivi de la mise en place d'un ernée est la rubrique 1.1.2.0 : 'Prélèvements
A.E. Dimondone of correctivistiques du pr	ojet et superficte globale de l'opération -	nyácharlas unitás da masura utilisáas
	urs caractéristiques	Valeur(s)
Dalle de béton dit "tête de forage"		3 à 6 m²
Un périmètre de protection type clôture	sera mis en place autour de la tête de for	rage. D'au moins 5 m sur 5 m soit 25m²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long	g. 00°53'09"8 Lat. 48°16'59"3
LA GANDIE 53 500 MONTENAY Référence cadastral: section: C parcelle: 6		g.00°53'09"8
4.7 S'aait-il d'une modification/extension	gnez à votre demande les annexes	cistant? Oul Non X
4.7.2 \$1 out, décrivez sommairement différentes composantes de votre prindiquez à quelle date il a été autor	rojet et	evaluation Out Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). 1 Déclaration préalable envoyé à la Dreal au titre du code minier.

1 Déclaration d'incidence avant travaux est envoyé au service instructeur qui établira le récépissé d'autorisation de forage.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		ឌ	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		⊠	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		প্র	
Dans un site înscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	A 25 kms du site FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humalne au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Compte tenu des volumes prélevés ainsi que du fait qu'il n'y a aucun autre prélèvement significatif dans la zone d'alimentation du forage, il semble que ce dernier n'aura pas d'incidence sur les niveaux des eaux souterraines. De Engendre-t-il des plus, le projet n'auras aucun d'impact sur les eaux superficielles et leurs prélèvements écoulements, les prélèvements sont estimés a 13m3/jour donc 5000m3 a X d'eau ? l'année. Si oui, dans quel milieu ? Le forage sera suivi de la mise en place d'un système de pompage afin d'y prélever de l'eau la rubrique de nomenclature concernée est la rubrique Impliquera-t-il des 1.1.2.0 : 'Prélèvements permanents ou temporaire issus d'un forage, puits ou drainages / ou des ouvrage souterrain dans un système aquifère' Etant le faible prélèvement modifications journalier effectué, le forage n'aura pas d'incidence sur les masses d'eau prévisibles des souterraines. masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-Il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concemé par des risques technologiques ?	онализация даленда полага на полага на на правителната на на предестава на предестава на предестава на предест		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	F.	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effiuents ?	3	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	23	·

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	•	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident	flées c	au 6.1 sont	elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles:	
Non absolume	ent pas. Non concerné			
		DI		
			one management of the	
6.3 Les incide	ences du projet identif	lées at	6.1 sont-e	lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identif			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

ur	égatits notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) ; un concerné	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
Au	nvironnementale ou qu'il devraît en être dispensé ? Expliquez pourquoi. In vu de l'absence d'incidence identifiée, de la nature du projet consistant a alimenter en eau d'abreuvement pour des bovin In le site 'La Gandie' à Montenay, actuellement alimenté par le réseau d'eau public et des mesures mises en œuvre, le projet Cessite pas une évaluation environnementale.	ne
		- 2
		NAME OF TAXABLE
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1.1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	.1 Annexes obligatoires	×
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6° bl et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et bl de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6° bl et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et bl de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X

	Objet		
	9. Engagement et sig	nature	
certifie s	9. Engagement et sig ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	nature X	
certifie s			

